



AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 1082-2019

AVIS est par les présentes donné par la soussignée que lors de sa séance ordinaire tenue le 13 janvier 2020, le conseil municipal de la Ville de Bromont a adopté le règlement suivant :

REGLEMENT D'EMPRUNT NUMERO 1082-2019 DECRETANT UNE DEPENSE ET UN EMPRUNT DE 2 750 000\$ POUR LE PROLONGEMENT DES INFRASTRUCTURES MUNICIPALES SUR LE BOULEVARD DE L'INNOVATION ET SUR LA RUE UNIFIX.

Tel que requis par la Loi, ce règlement a reçu l'approbation du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation le 5 mars 2020.

PRENEZ EN OUTRE AVIS QUE ce règlement entre en vigueur conformément à la loi et est disponible pour consultation à l'hôtel de ville de Bromont situé au 88, boulevard de Bromont, du lundi au vendredi de 8 h 15 à 12 h et de 13 h à 16 h.

Bromont, ce 6^e jour de mars 2020.

La greffière,

Catherine Nadeau, avocate, OMA
Directrice du service du greffe et des affaires juridiques